



DECISION PREFECTORALE N° 160 /DP/D42/SIGAMP/2026.-

Portant annulation de la Décision préfectorale n°142/DP/D42/SIGAMP/2026 du 23 juillet 2026, portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert n°03/AONO/RN/D42/CDPM/2026 du 21 avril 2026, pour les travaux de réhabilitation de l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base de Figuil, Arrondissement de Figuil, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI
Maitre d'Ouvrage Délégué;**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités ;
- Vu** la Loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu** le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le Décret n°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu** le Décret n°2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de Monsieur **TAM LIKENG Richard Marcel** aux fonctions de Préfet du Département du Mayo-Louti ;
- Vu** le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31/12/2025 portant Instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026;
- Vu** la Lettre n°0003-26/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC du 07 aout 2026 du Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé des Marchés Publics, accordant, à titre exceptionnel, l'autorisation d'annulation de la Décision supra ;

Considérant le dossier d'Appel d'Offres n°03/AONO/RN/D42/CDPM/2026 du 21 avril 2026, pour les travaux de réhabilitation de l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base de Figuil, Arrondissement de Figuil, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.

Considérant les irrégularités et le non-respect des obligations fiscales par les Ets **BAGANA**, titulaire de la Lettre-Commande y relative.

DECIDE :

Article1^{er}.- Est annulée pour compter de la date de signature de la présente Décision, la Décision préfectorale n°142/DP/D42/SIGAMP/2026 du 23 juillet 2026, portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert n°03/AONO/RN/D42/CDPM/2026 du 21 avril 2026, pour les travaux de réhabilitation de l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base de Figuil, Arrondissement de Figuil, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.

Article2.- : La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS

- DDMAP/ML
- DDEDUB/ML
- ARMP-NO/GRA
- CDPM/ML
- CFD/ML/GDR
- IAEB/FIGUIL
- CHRONO/ARCHIVES



Guider, le 1^{er} AOUT 2026

Le Préfet,

TAM LIKENG Richard Marcel
Administrateur Civil Principal
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur



DECISION PREFECTORALE N° 159 /DP/D42/SIGAMP/2026.-

Portant annulation de la Décision préfectorale n°143/DP/D42/SIGAMP/2026 du 23 juillet 2026, portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°06/AONO/RN/D42/CDPM/2026 du 26 mai 2026, pour les travaux de réhabilitation des cases à bergers (06), des abris veaux (06) pour bétail à la Station Zootechnique de LOUGGUERE, Arrondissement de Guider, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI
Maître d'Ouvrage Délégué;

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités ;
- Vu** la Loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu** le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le Décret n°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu** le Décret n°2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de Monsieur **TAM LIKENG Richard Marcel** aux fonctions de Préfet du Département du Mayo-Louti ;
- Vu** le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31/12/2025 portant Instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
- Vu** la Lettre n°0003-26/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC du 07 aout 2026 du Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé des Marchés Publics, accordant, à titre exceptionnel, l'autorisation d'annulation de la Décision supra ;

Considérant le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°06/AONO/RN/D42/CDPM/2026 du 26 mai 2026, pour les travaux de réhabilitation des cases à bergers (06), des abris veaux (06) pour bétail à la Station Zootechnique de LOUGGUERE, Arrondissement de Guider, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.

Considérant les irrégularités et le non-respect des obligations fiscales par les Ets **BAGANA**, titulaire de la Lettre-Commande y relative.

DECIDE :

Article1^{er}.- Est annulée pour compter de la date de signature de la présente Décision, la Décision préfectorale n°143/DP/D42/SIGAMP/2026 du 23 juillet 2026, portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert n°06/AONO/RN/D42/CDPM/2026 du 26 mai 2026, pour les travaux de réhabilitation des cases à bergers (06), des abris veaux (06) pour bétail à la Station Zootechnique de LOUGGUERE, Arrondissement de Guider, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.

Article2.- La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS

- DDMAP/ML
- DDEPIA/ML
- ARMP-NO/GRA
- CDPM/ML
- CFD/ML/GDR
- Dir. Stat. Zoo. Lougguere
- CHRONO/ARCHIVES



Guider, le 11 AOUT 2026

Le Préfet,

TAM LIKENG Richard Marcel
Administrateur Civil Principal
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur